

Étude d'impact Complément

Bureau d'études techniques



N° de référence : -

Porteur de projet:
BBFD France

Adresse du projet :
Rue Paul Doumer
45140 - ST-JEAN-DE-LA-RUELLE

DOSSIER COMPLÉTÉ LE 13 FÉV 2019
MAIRIE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Le 12 février 2019

Objet :

Le bâtiment C du projet initial (09-2018) a été modifié. Le porteur du projet souhaite connaître les incidences de cette modification dans le cadre de l'étude d'impact.

Bâtiment C

	Projet initial (09-2018)	Projet modifié (02-2019)
Destination du bâtiment	Restauration rapide (enseigne POPEYES)	Restauration rapide (enseigne INDEPENDANT BURGER)
Surface de plancher	538 m ²	364 m ²
Hauteur maximale	9,21 m	6,20 m
Toiture	Toiture à 2 pans avec un chéneau central perpendiculaire aux façades. Pentes de toitures orientées nord-sud et sud-nord.	Toiture à 2 pans avec faitage axé sur les pignons. Pentes de toiture orientées est-ouest et ouest-est.



Ancien projet 09-2018



Nouveau projet 02-2019

Incidences

Zones imperméabilisées

Voiries

La modification du bâtiment n'entraîne pas de changement au niveau des voiries.

Toitures

La modification de l'emprise du bâtiment entraîne un changement au niveau de la surface des toitures. Cette surface est légèrement réduite. Toutefois, elle est compensée par la création d'une zone imperméabilisée (espace piéton) d'une surface équivalente. L'impact sur le volume d'eaux pluviales collectées est négligeable.

Zones perméables

Les espaces verts, enherbés, sont très légèrement modifiés. Leur emprise est inchangée (ou changement négligeable).

Visuel

Le nouveau bâtiment sera moins haut que le projet initial (- 3,01 m). L'impact visuel sera donc réduit.

Bruit

Le bâtiment est légèrement plus court dans le nouveau projet. Son implantation est néanmoins inchangé, le long de la départementale. Il permet de faire un écran au bruit de circulation de la départementale.

Le changement de configuration du bâtiment n'a pas d'incidence sur la réduction ou l'augmentation du bruit par rapport au projet initial.

DOSSIER COMPLÉTÉ LE 13 FEV. 2019
MAIRIE DE SAINT JEAN DE LA RUELLÉ